



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Raison sociale

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

N° SIRET

2 4 3 7 0 0 7 5 4 0 0 0 3 5

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

AUGIS

Prénom(s)

Frédéric

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, départements, communes et EPCI	Requalification d'une voirie existante et raccordements (linéaire total de 6.5 km) - Nomenclature IOTA : . rubrique 2.1.5.0. Surface cumulée de BV interceptée > 20 ha => Autorisation . rubrique 3.3.1.0. Remblais de zones humides > à 0.1 ha mais < à 1 ha => Déclaration

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un aménagement entre le carrefour giratoire des Cochardières à FONDETTES et l'ex RD 49 à LUYNES en passant aux abords des zones d'activités de LUYNES et FONDETTES, tout en facilitant les échanges avec le réseau de desserte locale route de SAINT-ROCH, PERNAY.

Il consiste majoritairement à restructurer une voirie existante (composée des ex voies communales et départementales) sur un linéaire total de 6.5 km (dont 1.3 km de tracé neuf pour les raccordement Est et Ouest).

Outre la section courante utilisant les voies existantes, le projet prévoit :

- la création d'une voie cyclable positionnée côté Sud, incluant 3 tronçons dissociés de l'aménagement (secteur de la Moutonnerie, secteur du Haut Verger et raccordement Ouest) ;
- le raccordement Est sur le giratoire des Cochardières (500 ml), en limite des emprises du centre aquatique ;
- le raccordement Ouest avec un tracé neuf de 500 ml pour contourner le secteur d'habitat dense du Haut Verger, et aménagement d'un carrefour giratoire sur l'ex RD49, dans le prolongement Ouest de la voie de contournement existante ;
- la gestion de l'ensemble des intersections (dont création de 2 giratoires), et la création de 2 aires de covoiturage.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet, porté par la métropole et les communes concernées, s'inscrit dans une action d'aménagement du territoire de l'Ouest de la métropole, afin de faciliter et sécuriser les déplacements routiers, tout en assurant une meilleure desserte du plateau de Fondettes – Luynes.

L'objectif recherché par la collectivité est de renforcer la desserte des communes situées à l'Ouest de l'agglomération, en restructurant la liaison routière du plateau (au Nord des communes), délestant ainsi la liaison existante de la levée de la Loire (au Sud).

Cette nouvelle infrastructure restructurée, s'inscrit dans un schéma d'aménagement du territoire cohérent avec les objectifs des communes (affichés dans les PLU), de développement des zones d'activités économiques du plateau, le projet d'équipement sportif et sanitaire, et également les projets de développement de de l'habitat.

Enfin, la création de la voie cyclable attenante est inscrite dans le Schéma Directeur Cyclable de la métropole.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se composera d'une route à 2 x 1 voie, avec une vitesse de référence de 70 km/h au regard de sa configuration, accessible aux véhicules agricoles, et à laquelle sera intégrée une piste cyclable dédiée.

La voirie actuelle présente un profil en travers (fossés et accotements compris) variant entre 7 et 11 m.

La requalification de la voirie existante nécessitera de porter la largeur de ce profil à 14.5 m en section courante, et 10.5 m pour les tronçons bénéficiant d'une voie cyclable dédiée (adaptations possibles pour l'assainissement).

Le profil en travers projeté est ainsi constitué (listé du Nord au Sud) :

- fossé : 1 m
- accotement : 1.5 m
- chaussée : 6.5 m
- accotement aménagé en noue paysagère (assurant l'assainissement de la chaussée) : 2.5 m
- voie cyclable : 3 m

Par principe, les acquisitions complémentaires seront faites de manière unilatérale afin d'assurer une continuité avec le domaine public et de limiter ainsi le nombre d'acquisitions. Par exception, des acquisitions bilatérales seront rendues nécessaires dans les secteurs de transition et basculement liés au bâti existant et aux contraintes de la technique routière.

Les travaux sont prévus pour un délai de 24 mois. Le phasage de l'opération prévoit un engagement des travaux par les deux extrémités (points de raccordement Est et Ouest) avant d'intervenir sur la section courante.

La circulation existante sera interrompue, avec mise en place d'une déviation, pour chaque tronçon mis en chantier.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ces améliorations de desserte sont attendues pour une meilleure fluidité des déplacements locaux. Les acteurs ainsi concernés sont tout particulièrement :

- les riverains (plus de sécurité, fluidité de trafic, meilleure insertion des intersections, accessibilité aux équipements, etc.),
- les usagers du quotidien empruntant l'axe régulièrement pour des raisons personnelles ou professionnelles,
- les usagers ponctuels devant rejoindre TOURS par l'Ouest de la métropole,
- ainsi que les acteurs économiques bénéficiant d'une meilleure accessibilité et visibilité.

Avec un axe Nord (voie de desserte du plateau) et un axe Sud (ex RD952), les flux de véhicules en transit vers le boulevard périphérique de TOURS n'impacteront plus les cœurs historiques de LUYNES et de FONDETTES.

Le flux en provenance de l'ex RD49 sera orienté vers la voie de desserte du plateau, ce qui permettra le désengorgement du bourg de LUYNES, entraînant notamment une limitation forte du flux de poids lourds en provenance des communes du Nord-Ouest.

A horizon 2030, le projet permettra de capter un flux supplémentaire de l'ordre de + 40 %, en moyenne par tronçon (flux projeté compris entre 2 000 et 5 600 véhicules par jour). Cette attractivité pourrait concerner jusqu'à 175 Poids Lourds par jour selon les tronçons.

L'entretien courant (fauchage, élagage, curage de fossés, balayage, ...) sera réalisé par les services de la métropole.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure d'autorisation environnementale, au titre de la rubrique IOTA 2.1.5.0. : Surface cumulée de BV interceptée > 20 ha (embarquant la Déclaration IOTA au titre de la rubrique 3.3.1.0. Remblais de zones humides)
- Procédure d'autorisation préalable au titre des travaux réalisés en Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Permis d'aménager en application de l'article R421-21 du Code de l'urbanisme
- Mise en compatibilité des PLU de Luynes et Fondettes (le projet traverse des « Haies et alignements d'arbres à préserver selon l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme » - création aux extrémités de 2 nouvelles infrastructures).
- Procédure de DUP au titre du code de l'expropriation (intégrant une enquête parcellaire)
- Procédure d'autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire total du projet	6.5 km
Linéaire de tracé neuf	1.3 km
Largeur de chaussée	6.5 m
Largeur théorique "assiette" y compris voie cyclable	14.5 m
Nombre de carrefours giratoires créés	3

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 00 ° 36 ' 35 " E Lat. : 47 ° 24 ' 44 " N

Point de d'arrivée : Long. : 00 ° 32 ' 19 " E Lat. : 47 ° 23 ' 36 " N

##### Communes traversées :

Fondettes, Luynes

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Fondettes : 1AUa, Ah,

PLU de Luynes : A, Avp, Ap, Ne, UXm, UCj

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, adopté en septembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est distant de plus de 1 km du site Val de Loire entre Sully-sur-loire et Chalonnes, inscrit au patrimoine mondial, et se trouve dans sa zone tampon. Le domaine de la Mignonnerie fait l'objet d'une inscription partielle au titre des MH. Le projet traverse le SPR de Luynes, secteur Domaines et ferme du plateau.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet chevauche partiellement des secteurs identifiés en zone humide sur le critère pédologique (cultures de plateau), sur 1 500 m <sup>2</sup> environ. Le diagnostic caractérisant ces zones humides (annexé à cette demande), a permis la démarche ERC limitant cette surface. Le dossier d'autorisation environnementale précisera les mesures pour réduire ou compenser les effets négatifs sur ces zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Val de Tours - Val de Luynes approuvé le 18/07/2016
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Val de Tours - Val de Luynes approuvé le 18/07/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée de la Bresme

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR2410012 nommé "Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire, localisé à au moins 3 km au Sud.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une limite du site classé de Luynes nommé "Ensemble formé par le château, les varennes, l'aqueduc et la Loire", est localisée à une quinzaine de mètres au Sud du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais engendrés par la construction du giratoire de raccordement Ouest sur l'ex RD49 générera un drainage du sous-sol. L'estimation des volumes drainées sera réalisée dans le cadre d'une étude hydrogéologique spécifique jointe au dossier d'autorisation environnementale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé de matériaux de déblais est de 90 000 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de remblais d'apport seront nécessaires (volume estimé à 5 000 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux apportés proviendront de carrières à proximité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de prélèvement de la ressource en eau, ni d'effluent d'eau usée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet chevauche très partiellement des secteurs présentant un enjeu écologique (haies dans les secteurs du Petit Verger et de la Barbinière). Les études caractérisant ces haies sont annexées à cette demande. Le dossier d'autorisation environnementale précisera les mesures à apporter pour réduire ou compenser les effets négatifs notables sur ces habitats.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR2410012 nommé "Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire, localisé à au moins 3 km au Sud. Aucun habitat d'intérêt communautaire ne sera impacté par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'élargissement de la voirie existante, sur des surfaces majoritairement soustraite à l'activité agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour vocation de capter les flux transitant par les bourgs de Luynes et Fondettes, pour limiter les effets du transit au sein de ces agglomérations. A horizon 2030, le projet permettra de capter un flux supplémentaire de l'ordre de + 40 %, en moyenne par tronçon (flux projeté compris entre 2 000 et 5 600 véhicules par jour). Cette attractivité pourrait concerner jusqu'à 175 Poids Lourds par jour selon les tronçons.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit routier. En fonction des flux générés, une étude acoustique sera conduite et déterminera les mesures adaptées à la protection des riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des véhicules de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux de ruissellement dans des noues d'infiltration.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets inertes : production de déblais à mettre en dépôt ou en modelés paysagers sur site (à privilégier).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le SPR de Luynes (secteur Domaines et ferme du plateau) et le site inscrit Vallée de la Bresme. Une analyse paysagère et patrimoine culturel est annexée à cette demande. Une Procédure d'autorisation préalable au titre des travaux réalisés en Site Patrimonial Remarquable (SPR) sera conduite et soumise à l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'élargissement de la voirie existante, sur des surfaces majoritairement soustraite à l'activité agricole. Pour autant, les mesures suivantes ont guidé la solution retenue : - emprise réduite au strict minimum, - réduction du nombre de scissions des îlots d'exploitation, - réduction de l'emprise des délaissés.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---



---



---



---



---

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études présentées en annexe 8 présentent les principaux résultats disponibles :

- Annexe 8A : Dossier de synthèse de présentation de l'opportunité de l'aménagement et des études réglementaires
- Annexe 8B : Etat initial du site et diagnostic environnemental
- Annexe 8C : Recensement des enjeux et études des variantes d'aménagement

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les études préalables à la définition du projet ont permis de mettre en évidence les différents enjeux et de statuer sur les mesures à prendre pour satisfaire aux enjeux identifiés :

- 1 - Evitement lors du choix d'opportunité : l'étude d'opportunité réalisée a démontré l'intérêt du projet au regard de l'évitement du trafic dans les 2 bourgs, et d'une manière générale, du risque lié à la sécurité.
- 2 - Evitement géographique : évitement de solutions initialement proposées, mise à 2x2 voies de la levée de la Loire, ou création d'une nouvelle infrastructure sur le plateau au Nord de Luynes et Fondettes, plus impactantes en terme de consommation d'espace et d'incidence sur les milieux naturels.
- 3 - Evitement technique : le choix de tracé, après concertation, permet de retenir un solution n'impactant pas les milieux naturels, les boisements, les éléments du patrimoine architectural ou archéologique, le bâti en général. La solution de requalification d'un itinéraire existant est retenue, avec la création d'un linéaire de tracé neuf limité au minimum.
- 4 - Mesures de réduction : celles-ci concernent :
  - . la réduction de l'incidence sur les zones humides, qui, même si leurs fonctionnalités sont très réduites par les pratiques culturelles exercées sur le territoire, ont toutes fait l'objet d'une attention particulière dans les variantes proposées ;
  - . la réduction de l'impact sur le milieu humain, paysager ou acoustique, par la mise en oeuvre d'aménagements spécifiques.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif de fluidifier le trafic et améliorer la sécurité, favoriser l'intermodalité des transports, désengorger les bourgs et le hameau de la Thibaudière, desservir les zones d'activités et autres équipements, structurer la lisière urbaine avec un rôle de transition entre les bourgs et le plateau.

L'ensemble du périmètre d'étude a fait l'objet d'une étude diagnostic ayant permis de définir précisément les enjeux du territoire. La démarche éviter-réduire-compenser a été initiée dès la conception du projet. Celui-ci répond aux enjeux identifiés par le biais de mesures destinées à éviter et réduire ses incidences potentielles sur l'environnement. Au vu du contexte du projet et des mesures de précaution qui seront mises en oeuvre pour limiter les risques et les nuisances, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8A : Dossier de synthèse de présentation de l'opportunité de l'aménagement et des études réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8B : Etat initial du site et diagnostic environnemental	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 8C : Recensement des enjeux et études des variantes d'aménagement	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

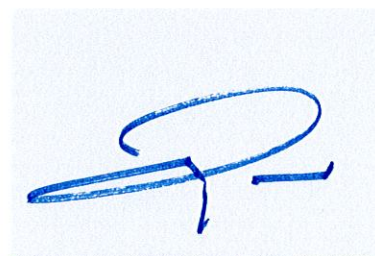
Nom RAYMOND

Prénom LAURENT

Qualité du signataire Vice-Président délégué aux espaces publics

À TOURS

Fait le 09/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)

